



Règlement de l'Appel à Solutions : « EVEN'UP »



Calendrier :

L'appel à solutions EVEN'UP est ouvert à compter du Lundi 3 mars 2025 à 12h00 et se clôture le Vendredi 25 avril 2025 à minuit.

Les projets doivent être soumis sur le site <https://www.even-up.bzh>, pendant toute la période d'ouverture. Ils ne sont toutefois relevés qu'à la date de clôture.

Toutes questions en amont de la soumission du dossier de candidature peuvent être adressées par les porteurs de projet à l'adresse : evenup@even.fr

Table des matières

| | |
|---|----|
| A. ENTITE ORGANISATRICE..... | 3 |
| B. CONTEXTE ET OBJECTIFS | 3 |
| C. THEMATIQUES RETENUES..... | 3 |
| D. CRITERES D'ELIGIBILITE | 4 |
| E. SOUMISSION DES PROJETS | 5 |
| Ainsi, tous les dossiers de candidature déposés après la date de clôture indiquée ci-avant, de même que les dossiers incomplets seront refusés..... | |
| F. CRITERES D'EVALUATION ET PROCESSUS DE SELECTION | 5 |
| G. ACCOMPAGNEMENT OCTROYE | 7 |
| H. GARANTIE – CONFIDENTIALITE- TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES ET COMMUNICATION..... | 8 |
| I. LIMITES DE RESPONSABILITES | 10 |
| J. RESERVES | 11 |
| K. CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS..... | 11 |
| L. CONSULTATION DU REGLEMENT..... | 11 |
| M. LOI APPLICABLE | 12 |

A. ENTITE ORGANISATRICE

Le GROUPE EVEN, Groupement d'intérêt économique, dont le siège social est sis Traon Bihan 29260 Ploudaniel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le n°479 878 340, représenté par son Directeur général Monsieur Christian GRINER. Ci-après dénommé « **Groupe Even** ».

B. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'appel à solutions « EVEN'UP » financé par le Groupe EVEN, est un dispositif d'accompagnement qui vise à soutenir des projets innovants au service des transitions agricoles et agro-alimentaires et à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises innovantes. Ci-après, l'« **Appel à solutions** » ou « **EVEN'UP** ».

EVEN'UP s'adresse à l'écosystème des start-up de l'AG-Tech et de la Foodtech développant des produits ou services innovants et durables susceptibles d'apporter des solutions concrètes à nos adhérents ou à un ou plusieurs des quatre pôles d'activité du GROUPE EVEN :

- **Laita** : industrie de la transformation laitière, produits de grande consommation (beurre, fromages, ultra-frais...), ingrédients laitiers, produits de nutrition-santé, alimentation jeunes mammifères
- **Even Distribution** : distribution spécialisée auprès des particuliers (ARGEL) ou à destination de la restauration hors domicile (restauration indépendante, collective, boulangerie-pâtisserie...)
- **Even amont** : pôle en lien avec l'amont agricole et nos adhérents, sur les problématiques de production laitière, nutrition animale (bovins et porcs), production végétale et libre-service agricole, génétique porcine
- **Even Développement** : pôle agro-alimentaire de diversification du Groupe, composé de plusieurs PME (présentes dans l'industrie du traiteur surgelé de produits de la mer, de la glace artisanale, des salaisons, ou des herbes aromatiques)

EVEN UP sélectionne, dans le cadre d'une procédure favorisant la compétition, des projets d'innovation et responsables. Il permet d'accompagner des projets contribuant à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions, produits et technologies innovants.

Les projets soutenus concernent des porteurs individuels et/ou des entreprises.

C. THEMATIQUES RETENUES

Les personnes physiques ou morales candidates à l'Appel à solutions, ci-après les « **Candidats** », doivent proposer un projet avancé et mature avec une preuve de concept établie (PoC) et répondant au moins à une thématique de transition identifiée ci-après :

- **transition environnementale** pour bâtir l'agriculture, l'industrie et la logistique de demain,
- **transition sociétale** pour répondre aux nouvelles attentes des parties prenantes (à savoir : consommateurs, agriculteurs, salariés...),
- **transitions technologiques** dans un environnement qui s'accélère.

Ce projet devra être innovant, durable et avec une application concrète pour les métiers du GROUPE EVEN et ainsi répondre à l'un des défis suivants :

- **nourrir le futur**, avec, en premier lieu, la nutrition de précision avec des solutions alimentaires adaptées à chacun, à tous les stades de la vie ;
- **adopter de nouveaux usages**, en lien avec les nouveaux modes de production, de distribution, l'e-commerce alimentaire, l'intelligence clients ;
- **repenser les outils industriels et logistiques** grâce au génie industriel et avec des solutions d'optimisation de la supply chain, à l'innovation de rupture permettant d'optimiser nos différents processus.
- **connecter le monde agricole** pour améliorer la productivité, la pénibilité au travail dans le respect de l'environnement.

D. CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

Le dossier doit :

1. être complet, au format imposé à télécharger sur le site dédié <https://www.even-up.bzh>, tous les paragraphes, tableaux et onglets devant être renseignés ;
2. être soumis, dans les délais, sous forme électronique sur le site dédié <http://www.evenup.bzh> ;

Le projet doit :

3. s'inscrire dans l'une des thématiques de transition identifiées à l'article B du présent règlement ;
4. porter sur des travaux innovants et/ou prévoir la création d'une entreprise innovante;
5. entrer dans la qualification de projet en « création-développement », ainsi soit une société a d'ores et déjà été créée soit le projet est suffisamment avancé sur les plans technologique, industriel, commercial, juridique et financier pour que la création de la société puisse être raisonnablement envisagée dans les 6 à 12 mois suivant la date d'annonce des lauréats fixée à l'article F du présent règlement.

Le Candidat doit :

6. être « *unique* », représenté soit par une ou plusieurs personne(s) physique(s) individuelle(s), soit par une PME (au sens du Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008) à jour de ses obligations fiscales et sociales, ou en cours de formation, et n'étant pas considérée comme une entreprise en difficulté au sens européen et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective en cours.

E. SOUMISSION DES PROJETS

Dossier de candidature

L'ensemble des modèles de document et le dossier de candidature sont à télécharger sur le site <https://www.even-up.bzh>.

Les projets doivent faire l'objet d'une description détaillée ainsi que présenter des informations relatives au marché, un plan de développement et un plan de financement, conformément au dossier de participation disponible. Les candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'expertise de leur dossier notamment l'état de la propriété intellectuelle et les rapports d'études préalables déjà réalisés.

De manière générale et quel que soit le type de projets, les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet au regard de la propriété intellectuelle et les contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause du statut de lauréat.

Le dossier de candidature est composé des éléments suivants :

- **ANNEXE 1 : Le dossier de candidature**
- **ANNEXE 2 : Une présentation sous format libre (Pwpt, vidéo, etc) pour compléter votre dossier.**

Une attention particulière doit être apportée à la qualité de la rédaction du dossier et à sa clarté. Le dossier de candidature doit comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d'évaluer les aspects économiques, techniques et scientifiques, ainsi que les perspectives industrielles et commerciales.

Dépôt des projets

Les projets sont à déposer, **uniquement**, sous format électronique sur le site <https://www.even-up.bzh>.

La date de clôture est fixée au **Vendredi 25 avril 2025 à minuit**.

Ainsi, tous les dossiers de candidature déposés après la date de clôture indiquée ci-avant, de même que les dossiers incomplets seront refusés.

F. CRITERES D'EVALUATION ET PROCESSUS DE SELECTION

Critères d'évaluation

Une fois l'éligibilité validée, la pré-sélection des projets s'appuiera sur les critères suivants :

- **Dimension humaine / adéquation porteur(s)/projet / Application pour le Groupe**
 - Compétences / connaissances du porteur
 - Qualités et complémentarité des membres de l'équipe
 - Capacité managériale et force de conviction
 - Motivation – envie

- **Dimension économique**
 - Identification d'un besoin client (l'offre répond-elle à un besoin client ?)
 - Cibles clients identifiées
 - Potentiel du marché / ambition du projet
 - Différenciation de l'offre
 - Monétisation du modèle d'affaires
 - Rentabilité cible

- **Dimension innovante - originalité du projet et crédibilité de l'innovation**
 - Caractère innovant
 - Propriété intellectuelle
 - Faisabilité de l'innovation (Réalisme)
 - Respect des thématiques

- **Dimension RSE et cas d'application identifié pour le Groupe EVEN ou ses adhérents**
 - Répondre à l'un des neufs enjeux du GROUPE EVEN publiés dans le Rapport annuel et de Développement durable – Edition 2024, disponible à l'adresse <https://www.even.fr/fr/publications-groupe-even> .
 - Cas d'applications identifiés pour le Groupe EVEN ou ses adhérents

Processus de sélection

Les lauréats seront sélectionnés par un Jury composé de 18 membres, sélectionnés pour leurs compétences (métiers, techniques, juridique ou financière) au sein des salariés et adhérents du Groupe EVEN, des partenaires du Groupe EVEN, à savoir : VILLAGE BY CA, VALORIAL, SUPERNOVA ainsi qu'un lauréat de la saison 2 d'EVEN'UP.

A l'issue de la date de clôture de l'Appel à solutions, le Jury conduit une analyse d'éligibilité des dossiers de candidature.

Ensuite, le Jury opère une pré-sélection entre le 25 avril et le 20 mai 2025. Les candidats dont les dossiers auront été pré-sélectionnés seront informés le 21 mai 2025, ces derniers seront invités à réaliser une présentation de 15 minutes lors d'une audition devant le Jury (ci-après le « **Pitch** »).

Le Pitch se déroulera le 17 juin 2025 à Brest et permettra de détecter et de sélectionner les projets les plus prometteurs respectant l'ambition de l'Appel à solutions EVEN'UP.

A l'issue de ces auditions, le Jury annoncera à compter du 18 juin 2025 les lauréats de l'Appel à solutions.

G. ACCOMPAGNEMENT OCTROYE

✓ Projets Lauréats :

Les projets Lauréats bénéficieront de :

- la communication autour de leur projet et d'une visibilité dans les médias appropriés ;
- un retour d'expérience et des conseils de professionnels de l'investissement (assuré par la société SUPERNOVA) et d'un ancien lauréat d'EVEN'UP saison 2 ;
- la facilitation des expérimentations et des évaluations de leurs produits/services sur les marchés ou via les réseaux du Groupe EVEN;
- un parrainage par un coach expert salarié du Groupe EVEN pour aider au développement de leur projet ;
- un accès au Village By CA Finistère pendant 1 an ;
- la facilitation des démarches d'implantation et l'accès au réseau des Villages by CA, pour les lauréats situés en dehors de la Région Bretagne ;
- l'adhésion à VALORIAL pour une durée d'1 an ;
- un accompagnement forfaitaire de 10 jours par les équipes scientifiques, marketing ou techniques du Groupe EVEN ;
- l'assistance à la recherche de financement ;
- une aide financière : 20 000 euros, dont les conditions de versement sont définies ci-après.

Modalités de versement de l'aide financière :

Le versement de l'aide financière interviendra dans les conditions suivantes :

- **un premier versement à hauteur de 25% de l'aide financière** à la réception par le Groupe EVEN, de la convention d'accompagnement « Even'Up » signée par le candidat lauréat et le Groupe EVEN, étant précisé que cette convention détaillera les conditions d'accompagnement dont bénéficiera le lauréat;
- **un deuxième versement à hauteur de 25% de l'aide financière** à l'envoi par le candidat d'un rapport intermédiaire (au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2026) portant sur l'état d'avancement du projet conforme à la finalité du projet tel que présenté lors du dépôt du dossier. A défaut de conformité avec la finalité initiale du projet ou en cas d'abandon du projet, aucune aide complémentaire ne sera octroyée.
- **versement du solde de l'aide financière** à la validation du rapport final sur l'état d'avancement du projet conforme à la finalité du projet tel que présenté lors du dépôt du dossier. Ce rapport final devra reprendre les mêmes thèmes que ceux du rapport intermédiaire. A défaut de conformité avec la finalité initiale du projet ou en cas d'abandon du projet, aucune aide complémentaire ne sera octroyée.

Rapports

Le lauréat s'engage à respecter les indications qui lui sont données par le Jury, pour la fourniture, la présentation et la diffusion des rapports intermédiaire et final.

Les rapports intermédiaire et final devront notamment :

- décrire le projet, son avancement à date et les éventuelles problématiques opérationnelles rencontrées à ce stade ;
- préciser la trajectoire prévisionnelle en termes d'activité, de rentabilité et de modèle économique de même que l'explication des éventuels écarts significatifs qu'il pourrait y avoir par rapport au projet présenté initialement ;
- faire le point sur les démarches d'accompagnement réalisées avec le coach EVEN, que ce soit au niveau opérationnel (PoC, échantillonnage...), sur les mises en relations business ou les retombées presses ;
- préciser les problématiques de financement rencontrées ou les levées de capitaux envisagées ;
- contenir une appréciation sur l'accompagnement en cours de la part du lauréat et du coach EVEN.

Le rapport final devra décrire :

- Les mesures prises suite aux orientations et recommandations formulées lors du bilan intermédiaire.

H. GARANTIE – CONFIDENTIALITE- TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES ET COMMUNICATION

GARANTIE

Tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet proposé par les candidats restent leur propriété. Les candidats ne concèdent aucune licence ni aucun droit sur les brevets, droit d'auteur, ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle dont ils sont titulaires. Le Groupe EVEN n'acquiert aucun droit sur les contenus publiés par les candidats sur tous les supports en ligne ou hors ligne, cela inclut notamment leurs contributions écrites, illustratives, vidéos, documents, développement, leurs données personnelles.

Le Candidate certifie qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés à son projet. Il garantit le Groupe EVEN de toute réclamation quelle qu'elle soit, en provenance de tout tiers, concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet, ainsi que de leurs conséquences financières, dont il fait son affaire personnelle.

Le candidat certifie n'être soumis à aucune obligation concernant son projet qui pourrait limiter sa participation au présent Appel à solutions, limiter l'expérimentation qui en résultera s'il est lauréat ou limiter le déploiement de son projet ultérieurement.

CONFIDENTIALITE

Les documents transmis dans le cadre de l'appel à solutions sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance de l'appel à solutions. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

Une fois le projet sélectionné, les bénéficiaires sont tenus de mentionner le soutien apporté par le Groupe EVEN dans leurs actions de communication et la publication de leurs résultats avec la mention unique - « *ce projet est lauréat de l'appel à solutions EVEN'UP* » - ainsi que les logos des partenaires.

Enfin, les bénéficiaires sont tenus à une obligation de transparence vis-à-vis de du Groupe EVEN, nécessaires à l'évaluation des projets ou de l'appel à solutions.

COMMUNICATION

Toute opération de communication doit être concertée entre le candidat et le Groupe EVEN, afin de vérifier notamment le caractère diffusable des informations et la conformité des références à celles du règlement de l'Appel à solutions EVEN'UP.

Le Groupe EVEN se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux de l'Appel à solutions, sur ses enjeux et sur ses résultats, sur la base des informations diffusables à savoir sans estampille de confidentialité.

Le dossier de candidature contient une partie descriptive et non confidentielle du projet qui pourrait servir de support de communication

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du présent AAP, le Groupe Even sera amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel relatives aux candidats afin d'assurer le suivi des candidatures, la bonne gestion de l'AAP et la réalisation de statistiques.

Ce traitement est fondé sur votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel pour votre candidature à l'AAP.

Les données collectées seront accessibles au Jury de sélection ainsi qu'aux professionnels du Groupe Even habilités à y avoir accès. Par ailleurs, vos données seront également communiquées au Village By CA et à Valorial dans le cadre du partenariat de l'AAP.

Les données collectées seront conservées en base active pendant toute la durée de l'AAP. Elles feront ensuite l'objet d'un archivage pour une durée de 5 ans à compter de la clôture de l'AAP. A l'issue de ce délai, elles seront supprimées.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, nous vous informons que, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données vous concernant ainsi que du droit de nous fournir des directives post-mortem. Vous pouvez également demander la limitation du traitement au traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés en nous écrivant soit à l'adresse mail : dpo@even.fr, soit à l'adresse postale : GROUPE EVEN – Délégué à Protection des Données – Traon Bihan – 29260 Ploudaniel

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

EVEN'UP

©Tous droits réservés.

DROIT A L'IMAGE

Chaque candidat autorise à titre gratuit le Groupe EVEN, ou toute personne qu'il aura désignée, à le photographier, filmer, enregistrer et à exploiter son image, sa voix, ses propos, pour les éléments non confidentiels, réalisés dans le cadre de la préparation de l'appel à solutions, sa promotion et de la remise des résultats.

Les prises de vues et interviews ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de toute société du Groupe Even, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire, en tout ou partie, les photographies et films du Candidat, identifiés non confidentiels, soit par le Groupe EVEN, directement, soit par l'intermédiaire de tout tiers autorisé par le Groupe EVEN, dans le monde entier, par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, audiovisuelle, informatique, sur tous supports et en tous formats, et de les diffuser tant dans le secteur commercial que non commercial, et public que privé, en vue de la réception collective et/ou domestique.

Cette autorisation accorde également au Groupe EVEN ou à toute personne qu'il aura désigné le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser, en tout ou partie, sur tous les supports et dans les conditions ci-dessus mentionnées les propos que le représentant du Candidat aura tenus dans le cadre de la communication interne et externe du Groupe EVEN, ou de toute société affiliée, sur l'appel à solutions EVEN'UP.

Cette autorisation d'exploitation d'image est valable 5 ans à compter de la date de réception de la candidature à l'appel à solutions EVEN'UP qui vaut acceptation du présent Règlement.

I. LIMITES DE RESPONSABILITES

La responsabilité du Groupe EVEN est strictement limitée à l'accompagnement décrit à l'article G du présent règlement. Le résultat des délibérations du Jury ne peut pas donner lieu à contestation. Les candidats non primés ou non retenus ne peuvent se prévaloir d'aucune indemnité.

Le Groupe EVEN ne saurait être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des candidats à l'Appel à solutions et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des candidats au réseau via le site Internet et sur les pages ou le règlement est accessible.

Le Groupe EVEN ne saurait être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs candidats ne pourraient se connecter à la page internet sur lequel le règlement est accessible ou celle permettant de candidater du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment et non limitativement à : l'encombrement du réseau, une erreur humaine ou d'origine électrique, une intervention malveillante, un problème de liaison téléphoniques, un dysfonctionnement de logiciel ou de matériel, un cas de force majeure.

Le Groupe EVEN pourra annuler tout ou partie de l'Appel à solutions s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Appel à solutions ou de la détermination du ou des lauréat(s). Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du candidat.

Le règlement de l'Appel à solutions est consultable à tout moment pendant toute la durée de celui-ci sous réserve d'un éventuel cas de force majeure sur le site Internet dédié.

Le Groupe EVEN pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à la page internet de l'Appel à solutions. Le Groupe EVEN ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences et notamment du fait qu'un candidat n'aurait pas disposé de la dernière version du règlement de l'Appel à solutions ou d'un autre document lié en cas de modification ou d'évolution des dits documents.

Le Groupe EVEN se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de reporter ou d'annuler l'Appel à solutions, étant précisé qu'aucune réclamation ne sera admise dans une telle éventualité. De même, la responsabilité du Groupe EVEN ne saurait être mise en cause si, en raison d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à ce dernier, ou de mesures prises pour lutter contre une pandémie, les engagements résultant du présent Règlement ne pouvaient pas être en tout ou partie tenus.

La participation à l'Appel à solutions implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve du candidat.

J. RESERVES

Le Groupe EVEN se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout candidat qui ne serait pas titulaire des droits d'auteur sur les travaux soumis dans son dossier de candidature.

K. CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement ou toute contestation relative à l'Appel à solutions sera tranchée en dernier ressort exclusivement par les membres de la Direction du Groupe EVEN.

Toute réclamation relative à l'Appel à solutions devra être formulée par écrit à l'adresse : evenup@even.fr.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit (8) jours après la clôture de l'Appel à solutions, soit à compter du 26 juin 2025 à minuit.

L. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, sur simple demande à l'adresse suivante : evenup@even.fr

Le Règlement sera également consultable gratuitement et dans son intégralité à l'adresse suivante: <https://www.even-up.bzh>

Le Groupe EVEN se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Appel à solutions.

M. LOI APPLICABLE

Le présent règlement et de façon plus générale, l'Appel à solutions, sont soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre.